



Challenge Neige Inter-entreprise de la Loire

Règlement

- Le comité de ski du Forez organise le deuxième challenge neige inter-entreprise des entreprises de la Loire. Il se déroulera le **samedi 9 mars 2024** à la station de Chalmazel.
- Concerne toute entreprise ou collectivité issue de la région Rhône Alpes Auvergne. Une entreprise peut avoir plusieurs équipes.
- Les inscriptions et frais d'inscription seront prises auprès de l'organisateur (le comité de ski du Forez). Chaque équipe devra télécharger le bulletin d'inscription sur le lien suivant :

<https://www.comiteskiforez.fr/evenement/detail/5115>

- L'ensemble des épreuves sportives sera sous la responsabilité de l'organisateur. Le comité de ski du Forez étant adhérent à la Fédération Française de ski, chaque participant bénéficiera d'un pass découverte octroyé par la Fédération Française de ski. Ce pass permettra aux participants d'être, de facto, assuré pour l'ensemble des épreuves sportives.
L'organisateur décline toute responsabilité en dehors des temps de la compétition.
- Chaque équipe sera composée de quatre personnes. Les équipes peuvent être mixtes. Il y aura un seul classement quel que soit le type d'équipes.
- Le classement des équipes se fera sur le cumul des temps des quatre épreuves.
- Un parcours en ski rando.
- Un parcours en ski nordique.
- Un parcours raquette.
- Un parcours ski alpin type flèche. (Une reconnaissance sera effectuée sur le parcours de la flèche). (épreuve en nocturne sur piste privatisée)

- L'ensemble des parcours finiront par une séance de tir au pistolet laser.
- Chaque participant ne fera qu'un passage dans l'épreuve de son choix. Pas de possibilité pour un même participant de faire un passage sur plusieurs activités.
- Les participants seront accueillis à partir de 12h00 à la station de Chalmazel pour récupérer les dossards. (Rendez-vous à la salle du haut de la cafétéria Les Epilobes - Aux pied des pistes).
- Le matériel (les raquettes, chaussures de ski de fond, skis de fond, chaussures et ski de randonnée) est fourni par les organisateurs. Les pointures des concurrents (ski nordique et ski de randonnée) seront demandées au préalable par l'organisateur afin de pouvoir anticiper la préparation du matériel.
- Les frais d'inscription par équipe sont de 200 euros. La prestation comprend l'organisation de la manifestation, les forfaits de la station, le pass' découverte FFS, les collations (BBQ sur piste) . Aucune participation ne sera validée si l'organisateur n'a pas reçu le bulletin d'adhésion dûment rempli et si elle n'a pas encaissé les frais d'inscriptions.
- La date limite d'inscription est fixée au jeudi 20 février 2024 minuit.
- Chaque équipe, quel que soit son classement sera récompensée.
- L'organisateur de l'épreuve se réserve le droit d'annuler le challenge jusqu'au mardi 05 mars 2024 minuit si les conditions météorologiques ne permettent pas un bon déroulement de l'épreuve.
Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés par virement bancaire (envoyer par mail un RIB à l'organisateur).
- L'annulation de la course sera notifiée aux responsables d'équipes par mail le mercredi 06 mars 2024.

L'organisateur acceptera les inscriptions dans la limite de 25 équipes.

St Etienne le 10 janvier 2024